

Synthèse des rapports financiers annuels sur les programmes de DPE (,000\$)

	Notes	Base An 0 00/01	Total An 1 01/02	Total An 2 02/03	Total An 3 03/04	Total An 4 04/05	Total An 5 05/06	Changm't supérieur à base 2000/01
DPE – Services de garde à l'enfance	1							
DPE – Soutien au revenu pour les familles								
DPE – Tous les autres programmes et services	2		344 915	378 052				
Investissement total – tous prog. DPE								
Moins: transferts fédéraux totaux		0	29 600	39 700	52 400	65 100	143 900	
Contributions prov. dans prog. DPE ou (transferts fédéraux non encore investis)								

OBSERVATIONS

En 1998-99, l'Alberta a lancé une initiative de DPE et les rapports publics indiquent que depuis cette année la province augmente ses contributions dans cette initiative. Bien que l'Alberta ait publié des rapports jusqu'en 2003-04, à cause du manque d'informations, expliqué dans les notes plus bas, nous n'avons pas pu confirmer les investissements FPT de base (2000-01) et le total des investissements pour les années subséquentes. Au moment de notre analyse, les rapports pour 2004-05 et 2005-06 n'avaient pas été produits de sorte que la Province n'a pas encore rendu compte des transferts fédéraux pour ces années.

NOTES

- Rapports publics disponibles jusqu'en 2003-04, mais nous n'avons pas pu suivre les investissements totaux consentis aux services de garde en partie parce que le rapport 2003-04 indique qu'il « est important de noter que ce rapport porte principalement sur les investissements résultants de l'Entente sur le DPE et multilatérale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ce qui représente une petite portion seulement des investissements de l'Alberta dans les services de garde (p.33). De plus, les investissements dans la catégorie "subventions aux services de garde" ne sont pas clairement identifiés:
 - Le rapport 2000-01, sous la rubrique "subventions des services de garde et services intégrés" porte ces investissements à 63,8 M\$ pour 1998-99 et 63,9 M\$ pour 2000-01. Aucun détail n'est fourni dans le texte.
 - Ces investissements n'apparaissent pas dans le rapport 2001-02 sur le DPE (p. 22). Pas d'explications fournies dans les notes. Aucune description de cet investissement ou de tout autre programme relié aux services de garde dans le texte.
 - Le rapport 2002-03 déclare un investissement de 44 M\$ dans le prog. de subventions pour frais de garde et précise les tarifs, le nombre moyen d'enfants par mois recevant des subventions (10,158) et la subvention moyenne mensuelle (356 \$), p. 32.
 - Le rapport 2003-04 montre une diminution des dépenses dans le programme de subventions pour frais de garde (41 M\$) et une augmentation de la moyenne mensuelle d'enfants recevant une subvention (10,600).

L'Alberta a reçu 2,5 M\$ en vertu de l'Entente-cadre de 2003-04; le rapport 2003-04 n'indique pas d'augmentation correspondante des investissements en services de garde.
- Les rapports publics indiquent un accroissement des investissements dans les services à la petite enfance de 1998-99 à 2002-03 et une plus grande accessibilité
 - Les totaux pour 2003-04 ne sont pas inclus parce que les données sur les programmes (p. 36 à 39) ne sont toujours comparables aux investissements présentés dans les tableaux (p. 42) pour 1998-99, 2001-02 et 2002-03.
 - Les données de 2000-01 ne sont pas comparées ou n'ont pas été incluses parce que des informations financières importantes (Services aux enfants à risques élevés) ne sont pas disponibles (p. 5 du rapport de base).

Rapports annuels sur les indicateurs comparatifs non financiers des services de garde

	Base An 0 00/01	Total An 1 01/02	Total An 2 02/03	Total An 3 03/04	Total An 4 04/05	Total An 5 05/06	Changm't supérieur à base
DISPONIBILITÉ							
Nbre de places en garderies régies			25 494	25 494			
Nbre de places milieu familial régi			9 061	9 061			
			<u>34 555</u>	<u>34 555</u>			
ABORDABILITÉ							
<i>Indicateurs comparatifs clairs non disponibles</i>							
QUALITÉ (RAP. 2003-04, P. 40)							
<i>Personnel agréé offrant des services de garde</i>							
Niveau 1 50 h. au moins de formation en DPE (note 1)			2 945	2 595			
Niveau 2 un an d'études postsecondaires en DPE			711	676			
Niveau 3 deux ans au moins d'études postsecondaires en DPE			1 109	1 204			
			<u>4 765</u>	<u>4 475</u>			
Nbre d'employés recevant la prime salariale			4 000	>4 000			
Nbre de garderies admissibles recevant la subvention en reconnaissance de l'amélioration de la qualité des services			444	493			

NOTES

1. Rap. 2003-03, p. 28, donnée pour 2002-03: 2,495